

1ORG
Société À Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 299 410 €
Siège social : 25 rue Montebello 78000 VERSAILLES
513 455 873 R.C.S. VERSAILLES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 21 NOVEMBRE 2024

L'An Deux-Mille Vingt Quatre
Le vingt-et-un novembre ,
Au siège social

Monsieur BEJNBAUM Benjamin,
Associé unique et seul Gérant de la Société 1ORG,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la réalisation de la réduction de capital,
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION

Suite au procès-verbal des décisions de l'associé unique du 26/07/2024, qui a décidé la réduction de capital le portant de 299 410 € à 169 390 € par rachat et annulation de 16 500 parts sociales de 7,88 € de nominal chacune, émises par la société, détenues par :

- Monsieur Benjamin BEJNBAUM à concurrence de 16 500 parts sociales, au prix de 7,88 €, soit 130 020€,

sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions émanant des créanciers sociaux, l'assemblée générale constate qu'à la date du 21/11/2024, soit à l'expiration du délai d'un mois fixé à l'article R. 223-35 du Code de commerce, qu'aucune assignation formant opposition n'a été signifiée à la Société.

En conséquence, le rachat des 16 500 parts sociales numérotées de 16 500 à 29 941 de Monsieur BEJNBAUM Benjamin, pour leurs annulations ainsi que la réduction du capital sont définitivement réalisés à cette même date du 21/11/2024 de même que la renumérotation des parts sociales et la modification corrélative des statuts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur BEJNBAUM Benjamin